



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

**PROCES VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES  
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL  
AU COMITE TECHNIQUE  
CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DU CANTAL**

**SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018**

Le 6 décembre 2018, à 13 heures 30 s'est réuni le bureau de vote conformément à l'arrêté du 02.11.2018 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL dans les conditions prévues par le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié et composé comme suit :

Président : Roland BRAY  
Secrétaire : Béatrice VIGNERESSE

Représentants des organisations syndicales : (délégués de liste)  
Liste CGT : Jean-Yves GALVAING  
Liste FA - FPT : Arlette AYMAR  
Liste FO : Lionel GUERY

Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

A 13 heures 30, le président a déclaré publiquement le scrutin clos.

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et au dépouillement des votes conformément aux dispositions du code électoral.

La liste électorale a été émarginée au fur et à mesure de la réception des votes puis le 6 décembre 2018 les enveloppes extérieures sont ouvertes et les enveloppes intérieures sont déposées dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits : 1 676
- Nombre de votants : 931

**Des votes ont été mis à part, sans avoir donné lieu à émargement, à savoir :**

	Nombre d'enveloppes mises à part.
non acheminées par la poste	0
parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
ne comportant pas la signature de l'agent et le nom écrit lisiblement	74
parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même agent	1
comprenant plusieurs enveloppes intérieures	2
autres cas de nullité	16

Nombre d'enveloppes recensées dans l'urne. : 838

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

Nombre de suffrages nuls : 16

Nombre de suffrages valablement exprimés : 822

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste CGT	303
Liste FA-FT	288
Liste FO	231

#### **Attribution des sièges**

Les sièges à pourvoir ont été attribués ainsi qu'il suit :

Le bureau de vote détermine le quotient électoral en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de représentants titulaires à élire au Comité.

La désignation des membres titulaires est faite à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne.

Chaque liste a droit à autant de sièges de représentants titulaires du personnel que le nombre de voix recueillies par elle contient de fois le quotient électoral.

**Voir feuille annexée**

#### **Répartition des sièges**

Nombre total de sièges attribués à chaque liste :

	Nombre de sièges obtenus
Liste CGT	3
Liste FA - FP	3
Liste FO	2

### Designation des représentants

Les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

Il est attribué à chaque liste un nombre de sièges de représentants suppléants égal à celui des représentants titulaires désignés selon l'ordre de présentation de la liste.

En cas de liste ne comportant pas un nombre de noms égal au nombre de sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants à pourvoir, l'organisation syndicale ne peut prétendre à l'obtention de plus de sièges de représentants titulaires et de représentants suppléants du personnel que ceux pour lesquels elle a proposé des candidats. Les sièges éventuellement restants ne sont pas attribués.

Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité.

Le jour, l'heure et le lieu de tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur au comité technique peut y assister.

Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale ou son représentant. Si un bureau central de vote a été mis en place, ses membres sont convoqués pour assister au tirage au sort.

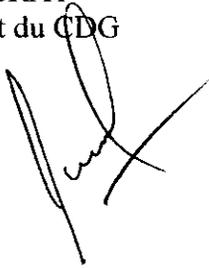
Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

<b>ORGANISATION SYNDICALE</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
CGT	Jean-Yves GALVAING Mairie d'Ydes	Magali CHAMELOT Mairie d'Ytrac
	Aurélié GAILLARD Mairie d'Ayens	René GRAMONT Mairie de Saint Paul des Landes
	Hervé LAMARCHE CDC Sumène Artense	Fabrice TERRAL Mairie de Champagnac
FA -FP	Cécile AUBERT Mairie de Vieillevie / Junhac	Aurélié BADUEL-FAU Mairie d'Ytrac
	Arlette AYMAR Mairie de Montsalvy	Odile BORNET-POUJOL Mairie d'Ytrac
	Colette AYMAR Mairie de Saint Constant Fournoulès	François CANTAREL Mairie de Vézac
FO	Lionel GUERY Mairie de Murat	Xavier MARINIE Mairie de Pleaux
	Eliane LAROUSSINIE Mairie de Carlat / Jou sous Monjou	Evelyne LAURENT Mairie de Vebret

Observations et réclamations : .....  
.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 6 décembre 2018 à 16 h 45 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote. Il est transmis sans délai au Préfet du département ainsi qu'aux délégués de listes.

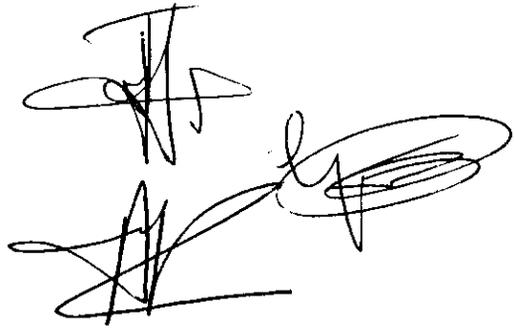
**Le Président,**  
Roland BRAY  
Président du CDG



**Le Secrétaire,**  
Béatrice VIGNERESSE  
Agent du CDG



**Les représentants des organisa  
syndicales,**  
Arlette AYMAR – FA  
Lionel GUERY – FO  
Jean-Yves GALVAING - CGT



## ATTRIBUTION DES SIÈGES CT

Nombre de sièges de titulaires : 8

Nombre de suffrage exprimé : 822

Quotient électoral : 102,75

Listes	nb de voix	nb de sièges
FA FPT	288	2
CGT	303	2
FO	231	2
Total		6

Nombre de sièges restants : 2

Siège suivant				
Liste	nb voix	moyenne	nb de sièges	total sièges
FA FPT	288	96,00	0	2
CGT	303	101,00	1	3
FO	231	77,00	0	2

Nombre de sièges restants : 1

Siège suivant				
Liste	nb voix	moyenne	nb de sièges	total sièges
FA FPT	288	96,00	1	3
CGT	303	75,75	0	3
FO	231	77,00	0	2

Nombre de sièges restants : 0

Nombre de sièges restants : 0